

demeure que ce fut un échec et que l'inflation et un chômage aigu sévissent toujours.

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député mais son temps de parole est expiré.

M. Bill Knight (Assiniboia): Monsieur l'Orateur, c'est avec plaisir que j'interviens dans le débat de cet après-midi. Nous avons entendu un libéral, le ministre du Travail (M. Munro), un conservateur recyclé, le député de Saint-Hyacinthe (M. Wagner) qui nous est revenu après avoir séjourné dans le désert politique québécois, et le député de Fraser Valley-Est (M. Patterson), créditiste recyclé qui a omis de parler de la Banque du Canada. Ainsi, ce débat n'était pas loin d'être intéressant.

J'aimerais traiter de différents sujets. Je remarque qu'avec une grande pitié le gouvernement a introduit une réduction de 5 p. 100 de l'impôt sur le revenu des particuliers de façon que le contribuable profitera d'une réduction minimum de \$100 ou maximum de \$500 qui intéresse les revenus moyens et les économiquement faibles. Je signale au ministre que c'est ce gouvernement, alors qu'il avait la majorité, qui a réduit de 3 p. 100 l'impôt sur le revenu des particuliers, réduction dont ont le plus profité les revenus élevés et moyens et non pas les revenus moyens et les économiquement faibles. C'est en raison de sa situation minoritaire que ce gouvernement a dû changer d'attitude et qu'il a présenté le budget du 19 février.

Je pense que certains éléments de ce budget seront avantageux au moins pour les consommateurs de la circonscription d'Assiniboia. C'est pour cette raison que j'appuie le budget, mais je le fais avec une certaine hésitation. Je tiens à faire remarquer que le gouvernement a fait passer la pension de vieillesse à \$100, à \$170 avec le supplément. Je tiens à dire au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Lalonde) ici présent que, compte tenu des besoins réels des pensionnés canadiens, ce genre d'augmentation n'est pas suffisant et que le gouvernement doit envisager une augmentation plus importante. En outre, il y a la question de l'abaissement de l'âge limite à 60 ans. Nous devons nous en occuper sous peu. Bien des veufs et des veuves âgés de 60 à 65 ans sont réellement dans le besoin et ont des revenus très restreints. Il est bien nécessaire d'abaisser l'âge d'admissibilité à la pension. J'accepte cependant les augmentations, du fait qu'elles répondent aux besoins de la population jusqu'au 1^{er} avril 1973. Je continuerai à préconiser l'augmentation jusqu'à \$150 par mois proposée par le Nouveau Parti Démocratique.

Je pourrais parler de la manière dont on a introduit la réduction de 5 p. 100 de l'impôt sur le revenu et fixé le maximum à \$500 et le minimum à \$100. Cette idée a été volée au Nouveau Parti Démocratique. Les députés peuvent voler tout ce qu'ils veulent pour autant qu'ils le font pour le bien du peuple canadien et que les principaux avantages aillent aux personnes ayant un revenu moyen et aux gagne-petit. Par-dessus le marché, nous avons l'augmentation des exemptions dont j'ai parlé dans ma circonscription au cours de la campagne électorale. Ces exemptions ont été augmentées pour les contribuables canadiens ordinaires.

En outre, les tarifs douaniers ont été diminués. Il y a une diminution temporaire d'une valeur globale d'environ 1.3 milliard de dollars sur certaines marchandises. Je voudrais faire remarquer aux ministres de l'Agriculture (M. Whelan) et des Finances (M. Turner) que cette réduction tarifaire constitue un précédent dans le domaine de la

Le budget—M. Knight

fixation des tarifs douaniers dans ce pays. Pour la première fois depuis bien longtemps, un gouvernement s'est résolu à réduire les tarifs imposés sur certains produits. Ce geste pourra profiter ou non aux consommateurs canadiens, mais un précédent n'en est pas moins établi que nous, habitants de l'Ouest canadien, allons surveiller avec le plus grand intérêt, quel que soit le vieux parti au pouvoir. Les gens de l'Ouest ont longtemps vécu à l'abri de tarifs protecteurs qui ne protégeaient en somme que les intérêts des gens de l'Est. Un important précédent a donc été établi pour l'expansion future de notre pays.

Notre gouvernement minoritaire nous a valu une réduction de la taxe de vente sur les vêtements et les chaussures d'enfant. C'est tout à fait significatif. Déjà, des gérants de magasins et de coopératives m'ont écrit pour obtenir des renseignements supplémentaires en vue d'abaisser le prix de leurs produits. Si le consommateur en profite, cela aidera à faire baisser le coût de la vie, surtout pour ceux qui élèvent actuellement une famille et qui ont besoin de tout le pouvoir d'achat qu'ils peuvent obtenir.

• (1630)

Il y a en outre dans ce budget une formule de péréquation qui augmente les versements de quelque \$190 million de dollars pour les provinces Maritimes, celle de l'Atlantique, le Québec, le Manitoba et la Saskatchewan. Voilà qui aidera encore à augmenter le pouvoir d'achat de la population de la Saskatchewan où nous essayons d'abaisser l'impôt foncier et de mieux l'adapter au revenu des contribuables. Nous essayons de réduire l'impôt foncier en tant que coût. Ceci est important envisagé sous l'angle du contenu du budget émanant d'un gouvernement minoritaire.

De plus, il s'est produit quelques changements dans le domaine de la réforme fiscale. Quelques-uns de ces changements sont loin de me transporter de joie et pour diverses raisons. Lorsque le ministre a prononcé son discours à la Chambre des communes, il a mentionné que l'impôt sur les gains en capital avait été supprimé, lorsqu'il s'agissait du transfert d'une propriété agricole d'un père à son fils, de façon à ne pas interrompre l'exploitation. Le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) s'en est montré fort satisfait et a serré la main du ministre des Finances (M. Turner) à ce propos, le louant sans doute, auprès de ses collègues. Puis il est rentré chez lui et, ce soir-là, il a probablement commis l'erreur de lire les détails et s'est rendu compte qu'il faut d'abord mourir pour profiter de cette exemption.

Mon parti a proposé un amendement au projet de réforme fiscale de 1971 visant à exempter le transfert par le père d'une entreprise agricole à son fils et à sa brue afin d'assurer la continuité de l'exploitation. Nous avons proposé cet amendement mais le gouvernement n'a pas été assez loin et le ministre de l'Agriculture peut parler tant et plus, il n'a pas lieu de manifester un enthousiasme pareil. Je suis certain qu'il y a d'autres mesures dans le budget qui n'ont pas soulevé l'enthousiasme du ministre de l'Agriculture. En ce qui concerne la possibilité pour un cultivateur de se constituer un troupeau de base, on est même revenu un peu en arrière. Cette mesure est importante pour bien des gens de ma région qui s'adonnent à l'élevage des bestiaux. Elle est un pas dans la bonne voie, mais ne vas pas assez loin en ce qui concerne la formation de troupeaux de base. Ce sont des propositions du budget dont il faut reconnaître la valeur.